

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 4 avril 2017

L'an **deux** mil dix sept

et le **quatre avril**

à **vingt heures trente minutes** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, AMELOT, Mmes LEMAITRE, RIVIERE, MM. GAURIER, BOURGERIE, POIGNOT, Mme PORC, MM. DELARUE, LE BOUVIER.

Excusées : Mme MERLET, Mme GIRARD, Mme TINOCO

Mme LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.

Subventions 2017

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2017 :

Comité des Fêtes	2 500 €
Association du Patrimoine	450 €
Fondation du patrimoine	75 €
CAA Handball	350 €
MJC	100 €
Club de Badminton Aiglon	100 €
Gym de l'Aigle	50 €
Association de Rugby	100 €

Travaux effacement de réseau

Monsieur le Maire notifie aux membres du Conseil Municipal que l'effacement de réseau est prévu sur l'année 2017.

- Une demande de prix a été établie auprès du TE 61. Nous sommes à ce jour dans l'attente d'un devis. Cependant, une ligne budgétaire de 143 000 € sera insérée au budget primitif 2017 au compte 204172.

- le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de créer une ligne au compte 204172 d'un montant de 143 000 € dans l'attente du devis du TE61.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser des demandes de subventions.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget primitif

2017

Travaux
d'Eclairage Public

Monsieur le Maire notifie aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public sont prévus pour l'année 2017.

- Une demande de prix a été établie auprès de l'entreprise Citeos, le devis s'élève à 114 940 € H.T. soit 137 928 € T.T.C.

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser des demandes de subventions.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget primitif 2017

Restauration du
lavoir

Monsieur le Maire notifie aux membres du Conseil Municipal qu'un devis est parvenu en mairie pour la restauration du lavoir.

Monsieur le Maire propose un devis émanant de l'EURL Jérôme DELAVIGNE pour un montant de 2 389.50 € soit 2 867.40 € T.T.C.

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à choisir l'EURL Jérôme DELAVIGNE pour un montant de 2 389.50 € soit 2 867.40 € T.T.C
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget primitif 2017

TAUX
D'IMPOSITION
DES TAXES
DIRECTES
LOCALES
2017

- Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après analyse du Budget Primitif 2017 et sous conseil de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, le Conseil Municipal décide :
- de modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2017.

Taxes	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017
D'habitation	8.30	8.27
Foncière (bâtie)	21.01	20.31
Foncière (non bâtie)	44.88	40.64

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par 11 voix POUR et 1 abstention (M. LE BOUVIER), pour les taux des 3 taxes.

- - approuve les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit : 8.27 % pour la Taxe d'Habitation, 20.31 % pour la Taxe Foncière (Bâtie) et 40.64 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).
- - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF
2017

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 14 (commune).

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2017 comme suit :

<u>Budget principal :</u>	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	354 050. 06 €	354 050. 06 €
Section de fonctionnement	382 833. 27 €	382 833. 27€

Après en avoir délibéré par 12 voix POUR, le conseil municipal

- ACCEPTE le budget primitif 2017

Motion :
Cartes
Nationales
d'Identité

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes numérisées pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité, en application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016.

Déplorant le dessaisissement de ce service de proximité, et la perte des relations avec les usagers du service public, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

-s'oppose à la suppression du service public de proximité communal de réception des demandes de cartes nationales d'identité.

EMPRUNT

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt d'un montant de 250 000 euros afin de réaliser les travaux d'effacement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face à cette dépense,

Et décide de demander à la Caisse d'Epargne de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

Montant : 250 000 euros

Durée : 20 ans

Taux fixe : 1.79 %

Périodicité : Trimestrielle

Commission d'engagement : 250 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- Prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- Conférer en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérés.
- Et décide d'inscrire l'emprunt au budget 2017.

Contrat de
prestations de
services pour
l'entretien des
poteaux incendie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de signer un contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux d'incendie.

La commune versera au prestataire du contrat, une rémunération forfaitaire annuelle calculée sur la base de 97 € H.T. par poteau d'incendie.
Le parc actuel de la commune est de 9 poteaux et 1 bouche d'incendie.

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce dossier.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de choisir le modèle de mât pour les candélabres.

Monsieur le Maire informe qu'il manque des signaleurs à l'Aigle pour le Duathlon du 9 avril 2017.

Séance levée à 22 h 35